

#### SOMMAIRE

Télégrammes

Interview

Nathalie Homobono (DGCCRF)

Ils ou elles font les Direccte

Textes de référence

Quoi de neuf sur l'extranet ?

Toute l'information disponible sur les  
Direccte est en ligne

Nominations

Cette lettre d'information sur la  
mise en oeuvre des Direccte est  
destinée aux agents des régions  
préfiguratrices.

#### TÉLÉGRAMMES

### La RÉATE le 16 novembre

Lundi 16 novembre 2009, François Fillon a prononcé un discours sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, devant les secrétaires généraux des ministères, préfets, recteurs et directeurs ou préfigureurs des directions régionales et départementales, réunis au CNIT (Paris La Défense).

- [Le dossier de presse](#)
- [Le discours du Premier ministre](#)  
[PDF]

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE

### Organisation et missions des Direccte

Le décret relatif à l'organisation et aux missions des Direccte a paru au Journal officiel du 13 novembre 2009.

- [Le décret du 13 novembre 2009](#)  
[PDF]

#### INTERVIEW

### Nathalie Homobono, directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)



Nathalie Homobono rappelle le rôle de la CCRF au sein du pôle C de la Direccte, en faveur de la protection économique, de la sécurité du consommateur et de la loyauté des marchés, et précise la déclinaison des rôles entre l'échelon régional et départemental.

Qu'attendez-vous de la Direccte ?

Favoriser la consommation est avec le soutien à l'investissement et l'appui au développement international des entreprises l'un des trois axes de la politique économique du gouvernement.

L'action pilotée par la DGCCRF a pour finalité la protection économique et la sécurité du consommateur. Il s'agit de donner confiance au consommateur dans ses actes d'achat, en veillant à son pouvoir d'achat, sa bonne information, sa santé et son intégrité physique. La DGCCRF a également pour mission de veiller à l'exercice d'une concurrence loyale sur les marchés, favorable au consommateur.

La Direccte est plus largement chargée d'accompagner le développement des entreprises, au bénéfice de l'emploi et dans le respect des règles de protection des salariés et des consommateurs. Les trois pôles de la Direccte doivent ainsi œuvrer ensemble pour assurer cet équilibre, nécessaire en particulier au maintien de la confiance du consommateur. Je forme le vœu que la création de la Direccte permette de donner davantage de cohérence à l'action de l'Etat dans ces domaines et favorise la mutualisation des actions en faveur de la reprise d'une saine croissance.

Ces objectifs supposent une présence de proximité. Comment envisagez-vous l'articulation de la Direccte avec le niveau départemental ?

Pour assurer le relai territorial de ses orientations nationales, la DGCCRF s'appuie tout particulièrement sur la Direccte. Sous l'autorité du préfet de région, celle-ci coordonne la réalisation au niveau départemental des actions de protection économique et de sécurité du consommateur et conduit elle-même les actions qui relèvent de la concurrence entre entreprises.

Ainsi, comme le précisent à la fois le décret instituant les Direccte et la circulaire du 17 septembre, la Direccte sera plus particulièrement chargée

Tous les textes de référence sont sur l'extranet des Direccte sous la rubrique « [documents de référence](#) »

## QUOI DE NEUF SUR L'EXTRANET ?

### Toute l'information disponible sur les Direccte est en ligne

Ouvert depuis septembre 2008, l'extranet des Direccte met à la disposition de l'ensemble des agents des deux ministères toute l'information disponible sur les Direccte : comptes-rendus des Copil Direccte nationaux et locaux, rapports de préfiguration, textes de références...

Pour y accéder, [cliquez ici](#), puis renseignez "ligne" comme nom d'utilisateur et "direccte" comme mot de passe (sans les guillemets).

- [La fiche de présentation des Direccte \(communication\) \[Doc\]](#)
- [Le rapport IGF / Igas / CGIET sur l'évaluation des 5 préfigurations \[PDF\]](#)
- [Les coordonnées des référents au sein des administrations centrales \(MEIE\) \[Doc\]](#)
- [Les coordonnées des référents au sein des administrations centrales \(MTRSFSV\) \[Doc\]](#)
- [Les macro-organigrammes des 5 premières régions \[Zip\]](#)

du pilotage régional et de la coordination au sein de la région. Elle assure la mutualisation des ressources « rares » de manière à ce que chaque direction départementale (1) bénéficie de l'expertise d'agents très spécialisés dont elle ne disposerait pas dans son département. La Direccte assurera également au sein du pôle C des missions opérationnelles, régionales par nature, grâce par exemple à ses brigades d'enquêtes en matière de suivi de la LME, de concurrence ou de vins.

Pour utiliser une formulation simple, le pôle C sera chargé des relations entre entreprises et les directions départementales des relations entre les entreprises et les consommateurs. Bien entendu, ces deux niveaux sont complémentaires et doivent tisser rapidement les liens fonctionnels indispensables pour optimiser l'efficacité de l'action publique et agir dans l'intérêt de nos concitoyens.

Par exemple, lors de la préparation de la Directive Nationale d'Orientation (DNO) qui fixe chaque année la programmation des actions de contrôle, la Direccte invitera les directions départementales, sous l'autorité des préfets de département, à proposer des actions ou à se porter candidates pour assurer l'exécution des actions retenues. C'est également en concertation avec les directions départementales que les Direccte organiseront la répartition des enquêtes programmées au sein de la région et la coordination des compétences spécialisées.

Il est par ailleurs important que la Direccte tisse des liens avec d'autres directions régionales, par exemple avec la DRAAF pour arrêter ensemble le Plan d'Action Régional dans le domaine alimentaire et pour exercer de façon coordonnée l'autorité fonctionnelle sur les directions départementales où sont regroupés des personnels issus des ministères de l'Economie et de l'Agriculture.

La DNO est-elle votre principal outil de pilotage ? Disposez-vous d'autres instruments ?

La DNO, préparée chaque année, définit les thèmes prioritaires des enquêtes à mener dans les domaines de compétence de la CCRF. Cette DNO permet de programmer des enquêtes (nationales ou régionales) dans des secteurs économiques ou sur des pratiques commerciales « sensibles » au regard de la protection des consommateurs ou de certaines entreprises s'agissant d'atteintes à la concurrence.

Elle complète d'autres outils de pilotage, au premier rang desquels le dispositif pluriannuel de performance, qui fixe des objectifs généraux assortis d'indicateurs de mesure de l'efficacité de l'action des services centraux et déconcentrés. Parmi les indicateurs, figurent notamment le temps consacré aux enquêtes, la diversification des suites qui y sont données ou encore le délai de traitement des plaintes.

La mesure des résultats obtenus s'appuie sur un système d'information qui permet à chaque agent de tracer ses diverses actions et le temps qu'il y a consacré. Ce système permet à la fois de rendre compte aux Ministres des actions réalisées dans tel ou tel domaine, en fonction de l'actualité économique (baisse des prix dans la restauration, bilan de la loi de modernisation de l'économie...), et de faciliter le pilotage régional.

La DGCCRF exploite également les résultats de son baromètre national des réclamations, qui trace les demandes d'information et les réclamations des consommateurs et des professionnels. Cet outil alimenté au niveau départemental peut également être exploité au niveau de la Direccte pour programmer des enquêtes régionales.

Avec la mise en place des Direccte au niveau régional et des nouvelles directions départementales, l'enjeu est de pouvoir continuer à s'appuyer sur des outils fiables, ce qui suppose de mener une réflexion avec nos divers partenaires pour partager et optimiser les dispositifs qui permettront à l'action publique de continuer à s'exercer avec cohérence et efficacité.

- (1) On entend par "direction départementale" la direction départementale de la protection des populations et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

## Nomination des responsables de la préfiguration des Direccte

Le 3 décembre dernier, Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, et Xavier DARCOS, ministre du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, ont nommé les 22 responsables de la préfiguration des futures directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). A la suite de ces nominations, les secrétaires généraux des deux ministères les ont tous réunis le 15 décembre. Le même jour, ils ont rencontré leurs ministres de tutelle : Christine LAGARDE et Laurent WAUQUIEZ, le matin à Bercy, lors de la réunion de mobilisation des acteurs de l'emploi, puis Xavier DARCOS, l'après-midi au ministère du Travail.

Depuis juillet 2008, cinq régions préfigurent déjà les prochaines Direccte : Aquitaine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Avec cette décision, les nouvelles directions régionales en mode préfiguration sont étendues aux 22 régions métropolitaines. Les premières Direccte seront mises en place en début d'année 2010 et la totalité au plus tard avant le 1er juillet 2010.

| Région                     | Responsable               | Ancienne fonction   |
|----------------------------|---------------------------|---|
| Alsace                     | Daniel MATHIEU            | sous-directeur à la Dagemo au ministère chargé du travail                 |
| Aquitaine                  | Serge LOPEZ               | DRTEFP et préfigurateur Direccte d'Aquitaine                              |
| Auvergne                   | Serge RICARD              | DRTEFP d'Auvergne   |
| Basse-Normandie            | Rémy BREFORT              | DRTEFP de Basse-Normandie   |
| Bourgogne                  | Isabelle NOTTER           | DDCCRF de l'Isère   |
| Bretagne                   | Élisabeth MAILLOT-BOUVIER | DICCRF de la région Paca  |
| Centre                     | Michel DERRAC             | délégué général du Comité national des conseillers du commerce extérieur  |
| Champagne-Ardenne          | Jean-Paul MIMEUR          | DRTEFP de Champagne-Ardenne   |
| Corse                      | Hervé BELMONT             | DRTEFP de Corse   |
| Franche-Comté              | Bernard BAILBE            | DRTEFP et préfigurateur de Franche-Comté                                  |
| Haute-Normandie            | Philippe DINGEON          | DRTEFP de Haute-Normandie   |
| Île-de-France              | Joël BLONDEL              | chef de service à la Direction général du travail du ministère du Travail |
| Languedoc-Roussillon       | Alain SALESSY             | directeur de la Dire et préfigurateur Direccte de Languedoc-Roussillon    |
| Limousin                   | Patrice GRELICHE          | directeur adjoint de la Dire d'Île-de-France                              |
| Lorraine                   | Serge LEROY               | DRTEFP de Lorraine  |
| Midi-Pyrénées              | Hubert BOUCHET            | DRTEFP de Midi-Pyrénées   |
| Nord-Pas-de-Calais         | Marie-Laure BALMES        | DRTEFP de Nord-Pas-de-Calais  |
| Pays-de-la-Loire           | Alain-Louis SCHMITT       | directeur de la Dire de Basse-Normandie                                   |
| Picardie                   | Joël HERMANT              | DICCRF de Lorraine  |
| Poitou-Charentes           | Patrick MENARD            | DRCCRF de Poitou-Charentes  |
| Provence-Alpes-Côte-d'Azur | Gérard SORRENTINO         | DICCRF de Rhône-Alpes   |
| Rhône-Alpes                | Michel DELARBRE           | DRTEFP et préfigurateur de Rhône-Alpe                                     |

## L'équipe de la Déléguée régionale au commerce et à l'artisanat en Aquitaine

La DRCA Aquitaine est installée dans les locaux de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) depuis mai 2009. Sous la direction de Souad Le Gall et de son adjoint,



Christophe Combelle, la DRCA se concentre sur trois axes, très liés au tissu économique local : tout d'abord veiller à la régularité du fonctionnement des chambres consulaires par la tutelle administrative et financière, ensuite promouvoir la création, le développement et la transmission des entreprises artisanales et commerciales, et enfin communiquer sur les politiques gouvernementales et valoriser les métiers de l'artisanat et du commerce. A terme, ces missions seront pleinement intégrées dans le pôle 3 E. Deux chargés de mission complètent l'équipe : Jean-Luc Gibou et Jocelyne Lamagnère.

La première mission de la DRCA Aquitaine consiste à veiller à la régularité du fonctionnement des chambres consulaires par la tutelle administrative et financière des huit chambres de commerce et d'industrie (CCI bordeaux, Libourne, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Pau Béarn, Bayonne Pays Basque, CRCI) et des six chambres de métiers et de l'artisanat (CMA Gironde, Landes, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, CRMA) . En lien avec les TPG et en coordination avec les préfetures, la DRCA expertise les décisions des chambres consulaires soumises à l'approbation des préfets (préfet de département pour les chambres locales et préfet de région pour la CRCI et la CRMA) : adoption des règlements intérieurs, approbation des budgets votés et exécutés, demandes d'autorisation d'emprunt, participation au capital de société...

La DRCA assiste également le préfet dans la représentation de l'autorité de tutelle lors des assemblées générales des chambres consulaires. Au titre de sa bonne connaissance des CCI et CMA, la DRCA vient en appui des services instructeurs pour les demandes de subvention Feder portées par les chambres consulaires.

Sa deuxième mission consiste à promouvoir la création, le développement et la transmission des entreprises artisanales et commerciales par l'instruction des demandes de subvention du Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac). Ces subventions sont accordées aux entreprises de moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires : elles visent à moderniser les TPE du secteur artisanal et commercial et à soutenir les collectivités territoriales dans la promotion du commerce de proximité (remise aux normes des halles et marchés, travaux urbains sur les rues et places commerçantes, stationnement et parking de proximité...). Au travers du Fisac, il s'agit également d'aider les associations de commerçants et d'artisans, les clubs d'entreprises et les chambres consulaires à dynamiser le tissu commercial en subventionnant les actions d'animation commerciale et de promotion du commerce de proximité (animations commerciales, études, diagnostics d'entreprise, site internet de commerce en ligne...).

Enfin sa troisième mission consiste à communiquer sur les politiques gouvernementales et à valoriser les métiers de l'artisanat et du commerce. Pour atteindre cet objectif, la DRCA s'appuie sur les assemblées générales des chambres consulaires et des organisations professionnelles, qui sont l'occasion de présenter les dispositifs gouvernementaux en lien avec l'entreprise (loi de modernisation de l'économie, plan de relance, statut de l'auto-entrepreneur...). Diverses autres actions contribuent à valoriser les savoir-faire professionnels, comme par exemple l'attribution de labels et titres (label de l'entreprise du patrimoine vivant, titre de maître artisan, titre de maître restaurateur...) ou la promotion de l'artisanat d'art, comme par exemple l'organisation tous les ans du jury régional attribuant le prix de la Société d'encouragement des métiers d'art.

## L'Aquitaine soutient activement le commerce et l'artisanat

La région Aquitaine fait preuve d'un grand dynamisme dans le soutien au commerce et à l'artisanat : avec 5,8 millions d'euros de subventions au titre du Fisac en 2008, elle se situe en effet au deuxième rang des régions « consommatrices » de ce fonds, derrière l'Île-de-France. En 2009, une enveloppe spécifique de 3,7 millions d'euros a été débloquée pour venir en soutien aux TPE touchées par la tempête. Une centaine d'opérations sont ainsi financées par le Fisac tous les ans. Les élus de la région apprécient particulièrement cet outil de développement du commerce de proximité. Au sein de la région, c'est le département des Pyrénées-Atlantiques qui est le plus dynamique en la matière.

- Cet article est déjà paru dans la lettre d'information de la Direccte Aquitaine n°5 du 30 octobre 2009.

■ ABONNEMENT ■ MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT ■ ARCHIVES ■ RSS ■ DÉSABONNEMENT

Direccte Infos - Directeurs de publication : Jean-Marie Bertrand, secrétaire général du MTRSFSV, et Dominique Lamiot, secrétaire général du MEIE – Comité de rédaction : Anne Branly, François Chaussy, Anne-Catherine Ferrari, Annaïck Laurent, Muriel Saint-Cyr.  
 Conception et réalisation : Aphanis pour le Sircom.